

Apei Périgueux

Siège Social - Direction Générale

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
Fax : 05 53 03 29 85
siege@apei-perigueux.fr

N°SIRET 781 703 657 00085 - APE 8720A

Coronavirus.Info.16
HM-OM/20-79

**Mesdames, Messieurs les parents
Mesdames, Messieurs les représentants
légaux**

Établissements et services de l'Apei Périgueux :

CALYPSO
Établissement pour Enfants et
Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

HELIODORE
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LA PEYROUSE
Foyer de Vie pour personnes atteintes
de surdité

LE BERCAIL
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LOU PRAT DÒU SOLELH
Foyer de Vie pour personnes handicapées
vieillesantes

LYSANDER
Foyer de Vie

RESIDENCE DU VAL DE DRONNE
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

RESIDENCES DE L'ISLE
Foyers d'Hébergement - SAVS - SAMJ

ÒSEA
Entreprise Adaptée (EA)
Établissement et Services d'Aide
par le Travail (ESAT)

RESTAUVEZERE
Entreprise Adaptée (EA)

DIRECTION GÉNÉRALE

Périgueux, le 09 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

◆ Nous venons vous informer, à la date du 09 mai 2020, de la situation sanitaire des personnes accompagnées par l'Apei Périgueux :

2 personnes font l'objet d'une mesure de confinement :
- Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence du Val de Dronne » : 1.
- EEAP « Calypso » : (confinement en raison du retour du résident dans l'établissement) : 1.

En l'absence de dépistage systématique, aucun cas avéré de contamination au virus covid-19 n'est recensé.

◆ Nous vous informons que, en lien avec les autorités et sur leur recommandation, l'Apei Périgueux s'apprête à rouvrir les accueils de jour pour 2 établissements : l'EEAP « Calypso » et le Foyer de Vie « Lysander ».

Cette réouverture doit être fondée sur la volonté des familles. Les 2 établissements concernés ont par conséquent pris contact depuis le 06 mai dernier avec toutes les familles pour connaître leur souhait, ou non, d'un accueil prochain en journée pour leur proche.

Elle doit aussi être fondée sur l'évaluation, pour chaque personne en situation de handicap, de ses besoins en matière d'accompagnement, des difficultés éventuelles, des ruptures de soins ou de rééducation liées au confinement à domicile.

Sous réserve de l'autorisation des autorités, l'accueil de jour de l'EEAP « Calypso » pourrait rouvrir première quinzaine de juin 2020 sachant que la seconde quinzaine de mai 2020 permettra le développement de l'aide au répit en direction des familles.

**Association de parents et amis
de personnes en situation de handicap**

SIÈGE SOCIAL
1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.fr

Sous réserve de l'autorisation des autorités, l'accueil de jour du Foyer de Vie « Lysander » rouvrira le 14 mai 2020.

◆ Nous vous informons que, en lien avec les autorités et sur leur recommandation, l'Esat « Osea » s'apprête à reprendre ses activités de façon progressive et adaptée.

Deux critères conditionnent la reprise du travail pour les travailleurs d'Esat : le volontariat des travailleurs d'Esat et l'absence de contre-indications médicales pour la reprise du travail.

La reprise est envisagée le 18 mai 2020 uniquement pour les personnes ayant un logement autonome, résidant ordinairement au sein de leur famille ou accompagnées par le SAVS.

Dans un second temps, les personnes accueillies aux Foyers d'Hébergement « les Résidences de l'Isle » (dont celles étant revenues au domicile familial) reprendraient le 2 Juin 2020 si la situation sanitaire le permet.

L'Esat prend contact, depuis le 07 mai dernier, avec les travailleurs d'Esat et leurs représentants légaux éventuels, pour évaluer leur souhait et vérifier l'absence de contre-indication médicale. Cette démarche est également réalisée en direction des mandataires judiciaires (qui peuvent solliciter l'avis du médecin traitant) et de la médecine du travail.

Il s'agit pour notre association de garantir la protection sanitaire des travailleurs d'Esat et celle de leur entourage.

Je vous assure que, tant pour la réouverture des accueils de jour que pour la reprise d'activité de l'Esat « Osea », les mesures de protection seront renforcées : désinfection et nettoyage réguliers des locaux, obligation du port de masques de protection (pour les personnes d'au moins 12 ans et sauf contre-indication), respect des gestes-barrière, sensibilisation (dès la reprise) des travailleurs d'Esat aux règles d'hygiène et gestes-barrière, ...

Nous vous rappelons que les élus de notre association et nos professionnels sont à votre disposition. Vous n'hésitez surtout pas à nous contacter pour toute demande d'information, de soutien, d'écoute, pour toute difficulté dans votre quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé MAZIERE,

Président-Délégué.

